

Règlement d'ordre intérieur de la Grange d'Ychippe

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

A cet égard, et pour que votre séjour soit une réussite, nous vous demandons de respecter quelques règles élémentaires de savoir-vivre.

1. Respectez le nombre de personnes maximum admises à loger (un bébé est une personne) ; le propriétaire n'est pas autorisé à accepter davantage de personnes que ce qui est indiqué sur la confirmation écrite (12 personnes). Si le locataire déroge à cette règle, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée du locataire dans la maison de vacances ;
 2. Respectez le logement ainsi que son environnement, et évitez toute nuisance sonore après 22 heures ;
 3. Restituez le logement loué ainsi que son contenu dans un bon état d'ordre et de propreté. Vous êtes priés de vider les cendriers extérieurs, de vider le lave-vaisselle, nettoyer et ranger la vaisselle, de nettoyer le barbecue et la plancha, de ranger et vérifier l'état des jouets et le contenu des jeux de société, ainsi que de remettre à leur place les meubles ayant été déplacés. Le propriétaire est en droit de compter des frais de nettoyage supplémentaires (un nettoyage normal de la maison dure 5 heures) lorsque le bien est rendu dans un état anormalement sale ou si les meubles n'ont pas été remis en place ; Les heures de nettoyage supplémentaires liées à un niveau de saleté ou de désordre anormal seront facturées à 15 euros/heure et déduites de la garantie locative.
 4. Veillez à utiliser des draps de lits, housses de couettes et taies d'oreillers, même si vous avez apporté des sacs de couchage. Dans le cas contraire, le propriétaire serait en droit de retenir un montant sur la garantie locative afin de couvrir les frais de nettoyage des matelas, couettes et oreillers ;
 5. Les animaux domestiques ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire est en droit de vous refuser l'accès au logement sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.
 6. Veuillez ne rien jeter dans les toilettes qui soit susceptible de les boucher (langes, serviettes hygiéniques, tampons, protège-slips, graisse, nourriture) ; Les eaux usées du gîte n'étant pas raccordées aux égouts, elles sont traitées par un lagunage naturel dans le jardin.
 7. Nous vous demandons de respecter les consignes de tri dans la cuisine et la salle de bain. Des indications sont disponibles pour vous aider. Mais nous sommes également à votre disposition pour tout conseil.
- Nous vous demandons de ne sortir aucune poubelle dans le jardin pour éviter l'apparition d'animaux non-désirables.
8. Pour des questions de sécurité, veuillez respecter la terrasse privée des propriétaires. La mare à poissons se trouvant juste à côté de cette dernière, les enfants ne sont pas autorisés à proximité. Par contre, profitez du grand jardin commun : football, badminton, farniente... A vous d'envahir les lieux ! Il est également interdit de marcher ou se cacher dans le lagunage.
 9. Veuillez ne pas ouvrir les armoires et portes fermées à clé, celles-ci étant réservées à un usage privé ;
 10. Veuillez ne pas laisser d'aliments ou tout autre déchet sur la vaisselle que vous mettez au lave-vaisselle. En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire est en droit de réclamer des frais de réparation si une panne survient consécutivement à une mauvaise utilisation de la machine ; Merci de faire tout particulièrement attention aux déchets solides tels que capsules, bris de verre, etc..
 11. 4. Vous logez à 12 personnes dans une ancienne maison dépourvue de ventilation mécanique. Il est nécessaire d'aérer correctement les pièces (fenêtre grande ouverte pendant 1/4 d'heure au plus), pour éviter tout phénomène de condensation due aux activités quotidiennes (nombreuses douches, cuisine

ouverte sur le salon, plusieurs personnes par chambre). Et bien entendu, n'oubliez pas de diminuer les vannes thermostatiques lors de cette aération.

12. Veuillez à rentrer, pour la nuit, les jeux emportés à l'extérieur, y compris la table de ping pong.

13. Veuillez ne pas jeter vos mégots de cigarettes dans la pelouse et/ou sur la terrasse et parking ; Des cendriers sont à disposition. Nous vous demandons de les vider à la fin du séjour.

14. Veuillez signaler directement et spontanément au propriétaire tout dégât occasionné au logement (meubles cassés, tâches sur les canapés, etc..) pendant votre séjour ainsi que tout défaut (électroménagers, sanitaires, éclairage,..) afin que celui-ci puisse remettre la maison rapidement en état pour les clients suivants ;

15. Les feux d'artifice sont interdits, car ils risquent de faire peur aux animaux à proximité ou mettre le feu à la grange à foin. Nous préférons éviter les plaintes de nos voisins (ce qui a déjà été le cas !).

16. En cas de plainte, veuillez vous adresser directement au propriétaire dans les 24h de l'entrée dans la maison.

AVANT DE QUITTER LA MAISON

1. Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte des points énumérés ci-dessous avant de quitter les lieux :

o Avez-vous laissé la maison dans un état de **propreté acceptable** ?

o La vaisselle est-elle lavée et rangée convenablement et le lave-vaisselle vide ?

o Les jeux de société et jouets sont-ils rangés et leur contenu vérifié ?

o Avez-vous vidé les poubelles des salles de bains, des chambres et de la toilette ?

o Avez-vous enlevé les mégots de cigarettes et les éventuels déchets autour de la maison ?

o Les déchets ménagers sont-ils triés, rassemblés dans des sacs fermés et disposés dans le garage dans les bacs adéquats (bouchons, verre, tout-venant, pvc, et papier carton) ?

o Le frigo est-il vide ?

o Avez-vous fermé toutes les fenêtres, vélux et les vannes thermostatiques des radiateurs ?

o Avez-vous fait un dernier tour de la maison pour vérifier si vous n'avez rien oublié (chargeur, produits de sbd, taies et draps-housse, etc..) ?

2. Merci de rendre les clés au propriétaire s'il est présent à son domicile lors de votre départ. Sinon, voici comment procéder :

- fermer les deux portes (entrée et cuisine) à clé et remettre la clé principale dans la boîte aux lettres située à côté de la porte d'entrée de la maison des propriétaires.